L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 28 FEVRIER 1855.

Imprimé et publié par G.-F. WEISSE & Comp. Éditeurs-Propriétaires: [illegible] E. DUFOUR. [illegible] C. HARBY.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 28 FEVRIER.

FAIBLESSE DE L'ANGLETERRE.

Du grand fait ressort de la situation de l'armée anglaise en Crimée, des derniers débats qui ont eu lieu au parlement britannique et de la chute du ministère Aberdeen: c'est que l'Angleterre n'est pas une puissance militaire, qu'elle ne l'a jamais été, qu'elle ne le sera jamais. Si elle a triomphé dans le passé, c'est moins par son génie militaire que par sa diplomatie et par son or. Elle unit [illegible] organiser une coalition, mais ses soldats ne furent jamais que l'appoint dans les armées de coalition. [illegible] de ce qu'elle avait le triste succès de l'armée anglaise sous les murs de Sébastopol. Trois mois ont suffi pour la réduire à néant, et les durs [illegible] de l'indiscipline, [illegible] de la misère et d'incroyables souffrances physiques, régnant dans le camp de lord Raglan.

La France perdrait une armée qu'elle en pourrait organiser dix autres: l'Angleterre après le désastre qui la frappe en Crimée a déjà la conscience de son impuissance. Elle n'a plus de moyen d'envoyer en Orient et elle s'est vue réduite à la dure nécessité d'engager des mercenaires. [illegible] bien l'entre dernière ressource [illegible] aujourd'hui. La campagne que les alliés font en Orient est extrêmement rude et le gouvernement anglais ne trouve pas sur le continent beaucoup d'hommes disposés, pour quelques schellings par mois, à aller affronter les horreurs de l'hiver sous les murs de Sébastopol. Si c'est un beau rôle, en effet, pour le soldat de mourir sous les drapeaux en servant son pays, c'est un triste métier pour celui qui vend son épée et consent de descendre dans des tranchées inondées où il doit presque infailliblement [illegible] froid et de faim. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du peu de succès qui a jusqu'à ce moment couronné les efforts des agens anglais en Suisse et en Allemagne.

L'opinion est maintenant éclairée: l'Angleterre n'est pas une puissance militaire; c'est ce que [illegible] ses journaux, ses tribunes [illegible], ses hommes d'État. Quand il s'agira de soudoyer une armée étrangère elle sera forte, comme elle l'a été à l'époque de la Sainte-Alliance, mais du moment qu'il lui faudra descendre elle-même dans l'arène, le prestige de sa force s'évanouira. A Waterloo, de l'aveu de la plupart des historiens, elle eut été vaincue sans les Prussiens de Blucher; en admettant d'ailleurs que la victoire fut restée à Wellington, eût-il pu mener à Paris les débris de ses bataillons? L'Angleterre sera redoutable dans une bataille, car ses soldats sont de fer, mais qu'ils meurent en si [illegible] impossible de les remplacer. Cette grande nation dont les navires couvrent les mers et dont les comptoirs sont éparpillés sur la surface du globe, ne pourrait [illegible] qu'il eût, mettre en ligne trente mille [illegible], malgré l'appel qu'elle a fait aux [illegible] étrangers. La croix de St George flotte [illegible] d'un camp d'invalides et [illegible]. Ce sont des ombres qui habitent les [illegible] anglaises; c'est vrai que ces ombres [illegible] au milieu des neiges et tremblent la fièvre au fond des tranchées, retrouvent à l'heure du combat la force de tenir une épée et opposent à la masse des Russes un imperturbable courage. Ces ombres [illegible] à Inkermann. Cependant elles diminuent [illegible] l'armée anglaise [illegible] de Waterloo seront à protéger [illegible]. Quelle leçon pour l'Angleterre, et si la victoire qu'elle a jadis remportée sur Napoléon a [illegible] la faire illusion, quel cruel désenchantement, quel douloureux réveil au sentiment de la réalité!

Ce qui se passe en ce moment en Crimée a blessé profondément l'orgueil britannique qui a tout attribué à l'incurie du ministère. Sans doute le cabinet a manqué de prévoyance, mais il n'en est pas moins vrai que celui qui lui succédera ne pourra pas organiser une nouvelle armée. Où trouvera-t-il des soldats? Ce n'est pas en Angleterre, ce n'est pas non plus au dehors: ses efforts se borneront donc à réorganiser l'administration militaire et à faire mieux soigner les invalides de la Crimée.

Le siége de Sébastopol a fait [illegible] le prestige de la puissance britannique et si la France déplore la malheureuse situation de ses alliés, elle a sans doute la secrète satisfaction d'avoir pu elle-même constater la faiblesse de son ancienne rivale. L'Angleterre réduite à ses seules forces serait une proie facile; que Louis-Napoléon, après avoir signé la paix avec le czar, se mette en tête de conquérir la Grande Bretagne, et rien ne l'en empêchera, à moins que Nicolas ne prête main-forte aux insulaires menacés. Ceux qui ne gouvernent le monde que par leur or, la livre sterling pèse plus dans leurs mains que l'épée, ils triomphent en se joignant aux forts, en se coalisant avec les peuples du continent, en imitant leur exemple. Mais leur marine, dira-t-on? Celle de la France est aujourd'hui presque aussi formidable, et avec la vapeur un débarquement de l'autre côté du détroit n'est plus impossible.

Nous verrons à l'œuvre le nouveau cabinet anglais, mais véritablement nous doutons qu'il accomplisse beaucoup de bien. S'il pouvait encore acheter des soldats, il couvrirait en Crimée des légions étrangères, mais nous l'avons dit, pendant l'hiver le recrutement est impossible. Au printemps, des hommes de bonne volonté, tentés par l'appât du gain, se présenteront peut-être, mais d'ici là, les forces anglaises seront probablement anéanties et le gouvernement n'aura d'autres ressources que [illegible] des Suisses et des Allemands.

TEXAS.

Le [illegible], arrivé hier, nous a apporté [illegible] du Texas jusqu'au 25 courant. Les [illegible] pauvres. Un individu nommé Neil [illegible], on se le rappelle peut-être, [illegible] près de Fredericksburg. On attribuait sa mort à des Américains ou des Mexicains, mais on paraît depuis avoir acquis la certitude que les meurtriers sont des Indiens.

Les éclaireurs enrôlés récemment par le gouverneur [illegible] de la manière dont ils sont équipés. [illegible]

[illegible]

Les Know-Nothings [illegible] New-York.—Il paraît que les Know Nothings [illegible] dans l'État de New York. [illegible] d'automne dernier, dit le *Herald*, on n'en comptait que soixante-dix mille. Au mois de novembre, s'étant confiés avec les démocrates et la fraction des *hards*, ils donnèrent cent vingt-cinq mille voix [illegible]. [illegible] leur nombre s'élève à [illegible] deux mille [illegible] dit le journal [illegible] dans l'État en novembre une immense [illegible].

Nouvelles de la Californie.

Arrivée du Crescent City.

Le [illegible] arrivé hier dans notre port [illegible].

Le steamer *El Dorado* est arrivé à la Havane le 24 [illegible].

[illegible]

Les journaux de San Francisco [illegible] courant. [illegible]

[illegible]

Les journaux ont depuis quelque temps [illegible] M. J. Henry [illegible] par M. C. Griffin [illegible].

[illegible]

—Les mineurs du comté de Shasta, réunis en meeting le 16 janvier, ont adopté plusieurs résolutions par lesquelles il est interdit aux Chinois de travailler [illegible] à partir du 25 du mois de février prochain. Ils requièrent également la coopération des mineurs des comtés de Trinity, de Siskiyou et des autres comtés californiens, pour que cette mesure soit appliquée sur une grande échelle.

—On vient de découvrir des placers aurifères près de la mission de San Antonio, près de San Luis Obispo et de Monterey; une centaine de personnes se sont rendues sur les lieux [illegible].

On vient de découvrir du charbon de terre près de Santa Barbara.

—Un Français, nommé Jean Dubois, a été trouvé mort dans son domicile, rue Stockton, par suite d'une congestion cérébrale.

PANAMA.

Nos journaux de Panama vont jusqu'au 15. Le chemin de fer de l'isthme est terminé. Rien de nouveau. [illegible] Le 20 décembre le général José Tadeo Monagas a été proclamé par le Congrès président du Venezuela.

HAVANE.

Le steamer *Crescent City* nous a apporté des journaux de la Havane jusqu'au 24 courant. Le gouvernement continue et pousse avec activité les préparatifs destinés à repousser les flibustiers. Le *Diario de la Marina* est persuadé que l'expédition Kinney se propose d'opérer une descente sur les côtes de l'île. Il rend hommage à l'énergie du capitaine général et loue le président Pierce des mesures qu'il a prises pour empêcher le départ des volontaires.

Le général Concha a nommé les officiers des différentes compagnies de volontaires qui se sont organisées. L'enthousiasme militaire paraît avoir gagné une grande partie de la population.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Législature de l'État—Bâton-Rouge, mardi 27 février 1855—SÉNAT.—L'acte amendant l'acte pour consolider la ville de la Nlle-Orléans a été réféé à un comité spécial composé de la délégation de la ville.

L'acte relatif à la formation des grands et petits jurys a été adopté.

Le Sénat s'est ensuite formé en séance exécutive.

Session du soir.—Les actes suivants ont été adoptés:

Pour incorporer la société de bienfaisance des ouvriers.

Pour accorder droit de juridiction aux États-Unis sur certaines terres dans le but d'y établir des fortifications.

Pour [illegible] dont les compagnies publiques seraient tenues.

Pour empêcher les étrangers non naturalisés d'occuper des emplois publics.

Relatif aux hypothèques tacites.—Le Sénat s'est ensuite ajourné à demain.

CHAMBRE.—La résolution du sénat relative à la nomination d'un comité conjoint chargé de vérifier les accusations portées par le juge Cotton contre la direction du chemin de fer de Mobile, a été prise en considération et adoptée.

Plusieurs actes autorisant le paiement des pensions des vétérans de 1814—15 pour les années 1853 1854, ont été adoptés, ainsi que des instructions à nos représentants au Congrès, pour faire amender les lois de naturalisation.

L'acte établissant la Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans, a été déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Le substitut au bill pour exempter de la taxe le Masonic Hall de la Nouvelle-Orléans, a été pris en considération.

M. Corcoran a offert comme substitut une résolution exemptant de la même taxe les Loges Maçonniques et des Odd Fellows—Rejetée.

Une motion de déposer le bill sur le bureau a été rejetée.

La Chambre s'est ensuite ajournée à mercredi, à 10 heures du matin.

Congrès—Washington, 26 février.—Le Sénat a adopté aujourd'hui le bill de rapport annexé avec les amendements proposés par la Chambre. Pendant les débats, le général Cass a demandé la parole pour un objet complètement étranger à la discussion, et il a traité d'un discours chaleureux il a offert au Congrès l'épée du général Jackson. Le bill pourra [illegible] pris en considération.

La Chambre a rejeté le bill allouant des terres fordidonnées pour la construction de chemins de fer.

Washington, 27 février.—Dans le Sénat, M. Benjamin a présenté une résolution, émanant de la législature de la Louisiane, réclamant l'établissement d'un service postal entre la Nouvelle-Orléans et San Francisco via St-Thomas et l'isthme de Tehuantepec—Référée au comité des postes.

Sénateur de la Pennsylvanie.—Harrisburg 27 fév—La législature de cet État s'est ajournée aujourd'hui sans avoir élu un sénateur au Congrès des États-Unis. Le gouverneur aura donc à nommer un sénateur *pro tem*, pour tenir les fonctions jusqu'à la session prochaine.

Nouvelles du Mexique.

New-York, 26 fév—Le correspondant du *Herald*, à Acapulco, dit dans sa lettre, apportée ici par le steamer *George Law*, qu'Alvarez marchait avec 2000 hommes, et [illegible] que son armée d'environ cinq mille hommes, et qu'il a [illegible] d'armée de sept mille hommes qui occupait Chilpancingo, où il avait proclamé président du Mexique.

Le *Herald*, de Panama, du 24 du mois dernier, annonce que le général Zuloaga, commandant un détachement de 1 000 hommes des troupes du gouvernement, a été battu à Ahuerro, le 28, avec armes, bagages, munitions et six pièces de canons.

Le monument de Washington.—26 fév.—On a annoncé ici que le [illegible] qui vient de surgir à la suite d'une élection de la Société du monument de Washington, [illegible] Cour de Circuit décidera la question.

Rivière.—Louisville 27 février.—Le temps de matin était clair et froid et la rivière baisse rapidement; cependant la navigation est toujours ouverte au-dessous de cette ville. Le steamer Alvin Adams est parti pour la Nouvelle-Orléans. Pas d'arrivage ici de ce port.

Pittsburg 27 février—La navigation est entièrement suspendue; le temps est froid et sombre.

Cincinnati, 27 fév.—La rivière continue à baisser et il charrie une grande quantité de glace; la température, cependant, s'adoucit. La farine se vend de $8 à $8 30 le baril, la superfine et $8 40 l'extra. Le whiskey vaut 28 3/4 c le gallon. Provisions fermes et transactions peu importantes; le porc salé en gros est coté à 5 3/4 c, le jambon à 6 3/4 et les épaules à 4 5/8 c. la livre; mess porc $12 75 le baril.

St Louis, 27 fév—Le Mississipi est pris par les glaces devant notre ville.

Vicksburg, 27 fév.—Les steamboats suivants, se rendant à la Nlle-Orléans, ont passé ici aujourd'hui: le Queen of the West à 2 heures; le Southern Belle, à 5 heures et le [illegible] à 7 heures du soir. Le fleuve a monté de [illegible] pouces.

Marchés de New-York, 27 fév.—Le coton, la farine et le maïs n'ont pas varié; ce dernier article a été vendu à 96 1/2 c. le boisseau, marque de Fouest mixte. Café de Rio 9 1/8 à 10 1/8 cts la livre. Ventes de nouveau mess porc à $15 et de vieux de à $13 25 le baril. Graisse i [illegible]. Argent abondant.

NEIGE.—Le froid est extrêmement vif depuis deux jours, et hier soir, vers 7 heures, il est tombé un peu de neige. Dans un climat comme le nôtre c'est un spectacle assez rare et qui conséquemment ne manque pas d'attrait.

Malheureusement ce petit coup-d'état de notre hiver a abouti à un fiasco: la neige orléanaise a fondu en touchant le pavé.

L. MOREAU GOTTSCHALK.—Au nombre des passagers arrivés hier à bord du *Crescent City*, nous sommes heureux de trouver le nom de l'éminent pianiste louisianais, M. L. M. Gottschalk.

THEATRE D'ORLEANS.—Les bénéfices se succèdent rapidement: celui de M. Bordas a lieu demain, et l'affiche nous annonce pour cette solennité un des chefs-d'œuvre [illegible] de Meyerbeer, le *Prophète*. M. Bordas est un de ces artistes qu'il est inutile de recommander au public. Ses titres à la bienveillance des habitués sont écrits dans chacun de ses rôles, et devenir les qualités qui font de lui un artiste d'élite [illegible] ce qui a été dit cent fois. L'affiche, [illegible] le bénéfice de notre premier ténor, sera [illegible] pour remplir jeudi la salle d'Orléans depuis les combles jusqu'au parterre.

La première représentation de l'*Étoile du Nord* est positivement fixée à lundi prochain, 5 mars.

CHRONIQUE LOCALE.

ACQUITTEMENT DE M. GRAHAM.—Le jury a acquitté hier soir, à 9 heures, Mr John Chandler, accusé d'avoir [illegible] C. W. Hopkins, en juillet dernier.

[illegible] DISTRICT DES ETATS UNIS.—[illegible]

Premier District.

[illegible]

[illegible]

[illegible] de M. Lévy [illegible]

[illegible] M. Place, le budget du conseil [illegible]

Le curé de Saint-Chartier.

GEORGE SAND, dans l'histoire de sa vie qu'elle publie en ce moment, fait d'un bon vieux curé de campagne un portrait si admirable dans sa naïveté que nous ne pouvons résister au désir de le reproduire ici. Le voici:

C'était un excellent homme que le vieux curé de Saint-Chartier, mais dépourvu de tout idéal évangélique. Quoiqu'il fût né de devant son âme, le côté qu'il était paysan de naissance, et bien, à force de vivre avec les paysans, il avait pris leurs façons et leur langage, à tel point qu'il pouvait les prêcher sans qu'ils perdissent [illegible]. Mais l'enthousiasme des fidèles qui l'a faire de ménage, et était avec un abandon plaisible bonhomie qu'il leur disait en chaire: «Mes chers amis, voilà que je reçois un mandement de l'archevêque qui nous prescrit encore [illegible] processions. Monseigneur en parle bien à son aise, et en a des [illegible], un tas de personnages pour se donner du mal à sa place. Mais moi, ma voilà vieux, et ce n'est pas une petite besogne que de vous ranger en ordre de procession. La plupart de vous n'entendent ni à hue ni à dia. Vous vous poussez, vous vous marchez sur les pieds, vous vous bousculez pour entrer ou sortir de l'église, et j'ai beau me mettre en colère, je jurer après vous, vous ne m'écoutez point et vous vous conduisez comme des veaux qui entrent dans une étable. Il faut que je sois, à tout, dans ma grosse et dans mon église, et c'est moi qui suis obligé de faire toute la police, de gronder les enfants et de chasser les chiens. Or, je suis las de toutes ces processions qui ne servent à rien du tout pour votre salut ni pour le mien. Le temps est mauvais, les chemins sont gâtés, et si mon seigneur était obligé de patauger, comme nous, dans la boue jusqu'aux genoux et au froid de ces [illegible], il ne serait pas si friand de cérémonies.—Ma foi, je n'ai pas envie de me déranger pour celle-là, et si vous m'en croyez, vous resterez chacun chez vous.—Oui da, j'entends le père un tel qui me blâme, et voilà ma servante qui ne m'approuve point .....Ecoutez: que ceux qui ne sont pas contents, aillent ... *se promener*. Vous en ferez ce que vous voudrez; mais quant à moi, je ne compte pas sortir dans les champs; je vous ferai votre procession autour de l'église. C'est bien suffisant. Allons, allons, c'est entendu. Finissons cette messe qui n'a duré que trop longtemps.»

J'ai entendu de mes deux oreilles plus de deux cents sermons, dont celui-là est un spécimen très atténué, et dont les formes sont restées proverbiales dans nos paroisses, particulièrement la formule de la fin qui était comme l'*exeat* de toutes ses prédications et admonestations paternelles.

Il y avait à Saint-Chartier une vieille dame d'un embonpoint prodigieux, dont l'époux était maire ou adjoint de la commune. Elle avait eu une vie orageuse: novice, avant la révolution, elle avait sauté par-dessus les murs de son couvent pour se jeter dans les bras d'un garde française ou autre; je ne sais par quelle suite d'aventures étranges elle était venue asseoir ses derniers beaux jours dans le banc des marguilliers de notre paroisse où elle avait apporté beaucoup plus de manières et d'habitudes de la [illegible] culture. Aussi la messe était-elle interrompue à chaque instant par ses bâillements effrénés et par ses apostrophes énergiques à M. le curé: «Quelle diable de messe, disait-elle tout haut. Ce gredin-là n'en finira pas!—Allez au diable! disait le curé à demi-voix, se retournant pour bénir l'auditoire: *Dominus vobiscum*.»

Ces dialogues, jetés à travers la messe et dans un style si accentué que je ne puis qu'en donner qu'une très faible traduction, troublaient à peine la gravité de l'auditoire rustique, et comme ce furent les premières messes auxquelles j'assistai, il me fallut quelque temps pour comprendre que c'étaient des [illegible] religieuses. La première fois que j'en revins, ma grand'mère me demandant ce que j'avais vu: J'ai vu, lui dis-je, le curé qui déjeûnait tout debout devant une grande table, et qui, de temps en temps, se retournait pour nous dire des sottises.

Le jour où Hippolyte (le frère de George Sand) fit sa première communion, le curé l'avait invité à déjeuner après la messe. Comme ce gros garçon n'était pas trop fûté sur son catéchisme, sa grand'mère, qui désirait que la première communion fût, comme elle le disait, une affaire bâclée, avait prié le curé d'user d'un peu d'indulgence, éliguant le peu de mémoire de l'enfant. M. le curé avait été indulgent, en effet, et Hippolyte fut chargé de lui porter un petit cadeau: c'était douze bouteilles de vin muscat. On se mit à table et on déboucha la première bouteille.—Ma foi, dit le bon curé, voilà un petit vin blanc qui se laisse boire, et qui ne doit pas porter à la tête comme le vin du cru. C'est doux, c'est gentil, ça ne peut pas faire de mal. Buvez, mon garçon, mettez vous à même, Monsieur le sacristain, et vous goûtez ce vin-là [illegible] bouteille quand la première sera finie.

La servante et le sacristain prirent place et trouvèrent le vin fort gentil. En effet, Hippolyte un moment de rire, n'en ayant jamais vu à sa discrétion. Les convives le trouvèrent au plus agréable, et la seconde bouteille y passa [illegible], ils déclarèrent qu'il n'y avait pas plus de mal à boire cela que de l'eau sucrée. On passa au troisième et au quatrième feuillet du bréviaire, comme disait le curé, qui a dire aux autres bouteilles du panier, et insensiblement le curé, la servante, le sacristain et le jeune communiant, étaient gris et gris, et gris et pris si préoccupés, qu'on se sépara sans trop savoir comment.

La servante du curé était une toute petite femme, propre, active, dévouée, tracassière et acariâtre: ce dernier défaut étant pour comme le complément inévitable des qualités dont il est peut-être l'excès. Elle avait sauvé la vie et la bourse de son maître pendant la révolution. Elle l'avait caché, elle avait nié sa présence avec beaucoup de hardiesse et de sang-froid durant la persécution. Cela ne l'avait point rendu patriote, car les curés [illegible] pris en a vu [illegible] sait jamais traité de montagnards en aucune façon. Depuis ce temps, Manette gouvernait despotiquement son maître, et le laissait marcher comme un petit garçon. Ils sont morts à peu d'intervalle l'un de l'autre, dans un âge très avancé, et malgré leurs querelles et nomades de leur vie, le temps qui ennoblit tout avait donné à leur affection mutuelle un caractère touchant. Manette tenait toujours que son maître fût exclusivement soigné et servi par elle; mais elle n'avait plus la force, et lorsqu'il était malade, quand elle l'avait bien veillé et médicamenté, elle tombait malade à son tour. Alors, le curé prenait une autre servante pour que la vieille pût se reposer et se soigner. Mais à peine était-elle debout qu'elle était furieuse de voir une étrangère dans la maison. Elle n'avait pas de repos qu'elle ne l'eût fait renvoyer.

Mais plus elle allait, plus elle perdait ses forces. Elle se plaignait alors d'avoir trop d'ouvrage et de n'être point secondée. Et vite le curé de reprendre une aide qu'il fallait renvoyer de même au bout de huit jours. C'était une comédie perpétuelle, et le curé s'en plaignait à moi, car j'avais trente et quelques années qu'il vivait encore. «Hélas! disait-il, elle me rend très malheureux, mais que voulez-vous? Il y a soixante et sept ans que nous sommes ensemble, elle m'a sauvé la vie, elle m'aime comme son fils, il faut bien que celui qui survivra ferme les yeux de celui qui partira le premier. Elle me gronde sans cesse, elle se plaint de moi comme si j'étais un ingrat; je tâche de lui prouver qu'elle est injuste, mais elle est si sourde qu'elle n'entend pas la cloche!» Et, en disant cela, le vieux curé ne se doutait pas qu'il était sourd lui-même à ne pas entendre le canon.

L'archevêque étant venu donner la confirmation à Saint-Chartier, et déjeûnant chez le curé avec tout son état-major, mousseigneur voulut plaisanter son hôte, qui ne se laissa point faire. «Vous avez quatre-vingt-deux ans, monsieur le curé, lui dit-il, c'est un bel âge!—Oui-dà, monseigneur, répliqua le curé, qui ne se faisait pas faute de quelques liaisons hasardées dans le discours: vous avez beau être archevêque, vous n'y viendrez peut-être point.» L'observation du prélat voulait dire au fond: Vous voilà si vieux que vous devez radoter, et il serait temps de laisser la place à un plus jeune.—Et le vieillard signifiait: Je ne la céderai point que vous ne m'en chassiez, et nous verrons si vous-même, faites-cette injure à mes cheveux blancs.

A ce même déjeûner, vers le dessert, comme l'archevêque voulait voir avec une [illegible] apostrophent mon frère qui était à côté de lui et croyant lui parler tout bas, lui crie au vrai cœur qu'il était Ah ça, mon... [illegible] ... [illegible]

[illegible]

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE VI.

Le convoi d'un gentilhomme libéral en 1827.

Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, frappé brutalement par M. de Corbière en 1823 venait en effet de terminer à l'âge de 80 ans une vie de charité, de loyauté et d'honneur qui avait fait qu'il était mort avec la réputation d'un des hommes les plus vertueux, les plus bienfaisans, les plus honorés et les plus honorables de France.

A quelque parti que l'on appartînt, on était forcé d'admirer ce vieillard vertu de duc de la Rochefoucauld-Liancourt, et, depuis l'ouvrier le plus pauvre jusqu'au plus riche bourgeois, son nom, prononcé avec une vénération égale, signifiait, dans toutes les bouches, grandeur d'âme, bienfaisance et probité.

En apprenant la mort de noble duc, l'abbé Dominique comprit le sens de cette démonstration sympathique et reconnaissante des habitans de Paris.

C'était l'époque des démonstrations.

Comme l'opposition était alors, à peu d'exceptions près, en majorité dans toutes les classes de la société, la moindre occasion était saisie au passage, et jamais la rose sur laquelle elle tourna n'avait fait de haltes plus fréquentes.

Tout était une occasion à démonstration.

Touquet inventait les tabatières à la charte, et Touquet vendait cinq cent mille tabatières. Ceux qui ne prenaient pas de tabac les utilisaient en y mettant des bonbons.

C'était une démonstration.

Picbat faisait représenter Léonidas mourant pour la liberté de Sparte, et l'on s'étouffait aux portes du Théâtre-Français.

C'était une démonstration.

Le général Foy mourait. Cent mille hommes suivaient son convoi, et la France souscrivait un million à sa veuve.

C'était une démonstration.

Enfin le duc de la Rochefoucauld-Liancourt venait de mourir. C'était un gentilhomme, c'était un *ex-pair*, c'est vrai, mais comme on le disait, un libéral, on profitait de sa mort pour faire une démonstration contre les jésuites et contre les Jésuites.

Aussi, toutes les classes de la société étaient-elles représentées dans cette foule. Le carrosse, la blouse, la veste de l'ouvrier, l'épaulette de carrabinier, la redingote bourgeoise, l'uniforme du garde national, l'habit du pair de France, la simarre du juge, tout était confondu. Une même douleur, attirant tout sur le même terrain, abaissait ce qui était trop haut, élevait ce qui était trop bas, mêlait le pauvre au riche, le soldat au militaire, l'académicien et le député, le magistrat et le médecin.

Mais ce qui s'agitait le plus convulsivement au milieu de cette foule, c'était la jeunesse des Écoles, c'étaient des centaines d'étudiants qui, enfants la veille, devenaient hommes par le concours religieux qu'ils prêtaient à ce deuil public.

A cette époque-là, il y avait encore des Écoles.

Quand une émeute semblait prendre quelque consistance, le bourgeois, tout tremblant, mettait le nez à sa fenêtre et regardait à droite ou à gauche, mais toujours du côté du Quartier Latin, disant à sa femme:

—Rassure-toi, Minette, ce ne sera rien. Je ne vois pas descendre les Écoles.

C'était ainsi qu'en 1792 on regardait du côté du faubourg.

Aussi, quand ces faubourgs descendaient, comme aux 5 et 6 octobre, comme au 20 juin, comme au 10 août, ce n'était que la force venant corroborer la force.

Tandis que quand les Écoles descendaient, comme au 28 juillet, comme au 5 juin, c'était l'intelligence qui venait au secours de la force.

Aussi, quand ce même bourgeois voyait dans le lointain le vent soulever les basques des macs jaquettes des étudiants, quand on entendait leur chant lointain gronder comme se tonnerre au sommet de cette Montagne que l'on appelait la rue St Jacques, alors les bourgeois, perdant tout espoir de voir se rasseoir l'horizon politique, comme disait poétiquement le *Constitutionnel*, les bourgeois fermaient, enfin, tristement, barricadaient leurs boutiques et leurs fenêtres, et les peureux descendaient dans leurs caves en s'écriant:

—Sauve qui peut! mes enfans, voilà les écoles qui descendent.

Le nom d'Écoles signifiait jeunesse, indépendance, courage et force.

Mais peut-être en pas aussi turbulence et passion.

Et puis, était-ce bien là la mission qu'ils avaient reçue?

En attendant, tous ces jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq envoyés par leur mère au fond de toutes les provinces, donnaient du cœur aux plus faibles, de l'assurance aux plus timides. Ils étaient toujours prêts à combattre et à mourir pour un mot, une idée, un principe, pareils à de vieux soldats, ou plutôt semblables à de jeunes Spartiates, dont ils avaient les mères.

Ils venaient à l'émeute en dansant, ils combattaient en chantant, ils mouraient en souriant.

Mais ce n'était point pour se rendre à une émeute qu'ils étaient—savons-nous—de terme consacré—descendus ce jour-là. Ils ne dansaient pas, ne chantaient pas, ne souriaient même pas. Leur jeune visage, soucieux et triste, portait les marques de l'affliction que mettait dans le cœur de tout citoyen la mort de ce juste.

Parmi eux on distinguait une députation des élèves de l'École des Arts-et-Métiers de Châlons, laquelle venait assister aux funérailles de leur bienfaiteur; car, entre autres titres au respect et à l'amour de ses concitoyens, M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt était le fondateur de l'École des Arts-et-Métiers de Châlons.

Ce fut assez difficile à l'abbé Dominique de traverser cette foule. Arrivé cependant au milieu des Écoles, les jeunes gens, en voyant ce beau prêtre, à peine leur aîné de cinq ou six ans, que la plupart d'entre eux connaissaient, les jeunes gens s'écartèrent avec déférence pour le laisser passer.

Il parvint enfin, après une demi-heure de lutte, à pro-peu devant la grille de l'Assomption, au moment où les voitures de deuil, sortant de l'hôtel de Larochefoucauld, situé rue St Honoré, commençaient à apparaître dans le lointain comme une flotte funèbre pavoisée de noir fendant les flots houleux de cette foule.

En ce moment, et comme l'abbé Dominique fendait un groupe il entendit un homme, vêtu d'un habit noir avec un crêpe au bras, dire à demi-voix:

—Rien avant ni pendant la cérémonie, vous entendez bien?

—Et après! demanda l'un des deux hommes.

—On leur signifiera de s'en aller.

—S'ils refusent?

—On les arrêtera.

—S'ils se défendent!

—Vous avez vos casse-têtes?

—Oui, sans doute.

—Eh bien, vous vous en servirez.

—Et le signal?

—Ils le donneront eux-mêmes.... quand ils voudront porter le corps.

—Chut! dit un des deux hommes, voici au moins qui nous entend.

—Bah! qu'importe, est-ce que les prêtres ne sont pas avec nous?

Dominique fit un mouvement comme pour renier l'étrange solidarité. Mais il se souvint que son père l'attendait, qu'il était sous le poids d'une double accusation, qu'il fallait, en conséquence, autant que possible, écarter l'affaire non seulement de son père, mais encore de lui même.

En conséquence, il se tut.

Seulement son cœur, qui s'était amollie jusqu'à entendre les paroles de chef, monta jusqu'à ses lèvres en voyant les figures des deux agens.

Il reprit sa marche, forcément interrompue, et serré rencontre dans cette foule un grand nombre d'individus qui, à son avis, lui parurent être des porteurs de casse-têtes.

Il arriva ainsi dans le parvis de l'église de l'Assomption.

Son costume, qui lui avait frayé un chemin à travers les étudiants, le servit mieux encore aux approches de l'église.

On y entrait devant lui et put entrer.

[illegible]

Dominique le reconnut, [illegible]

[illegible]

RHUMATISME. [illegible]

Les territoires de Minnesota et de Kansas.—Nous lisons dans un journal de New-York: [illegible]

«Le Kansas est beaucoup plus jeune que le Minnesota, puisqu'il date seulement de l'année dernière; il n'y compte pas plus des projets de villes détaillés; il n'y a encore que des villes en espérance à l'appel, à Lawrence, et elle a pu célébrer, le 25 octobre dernier, la naissance du premier enfant qui soit né dans le territoire. On lui a donné au baptême le nom de Lawrence, et on lui a fait cadeau d'un excellent carré de terrain dans l'emplacement de la ville nouvelle. Le petit être paraît tout disposé à profiter au jeune âge de la générosité de ses parrains; on affirme qu'il se porte comme un charme et grandit à vue d'œil.»

REMÈDES CANADIENS DE WINNER. [illegible]

J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

DÉCOUVERTE IMPORTANTE! Soulagement des plus souffrants! Les Pastilles de Bryan contre la toux, le rhume, l'asthme, les bronchites, les maux de gorge, la respiration difficile, les symptômes de consomption et les affections pulmonaires. [illegible] J. BRYAN & Co., propriétaires, Rochester, New-York. A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, au prix de fabricants, par J. WRIGHT & Co, Agents, No 151, rue de Chartres. 26 fév—6

LES VERS. [illegible] LE CÉLÈBRE VERMIFUGE DU Dr McLANE [illegible] ses célèbres PILULES DU Dr McLANE CONTRE LA MALADIE DU FOIE. [illegible] SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres, agents généraux pour la vente en gros dans le Sud.

MM. les Éditeurs,

Les amis du juge Thomas H. Kennedy, de la Troisième Cour de District, vous prient d'annoncer comme candidat à l'élection prochaine, à la place de Juge-associé de la Cour Suprême, pour remplir la vacance qui sera lieu à l'expiration de la commission limitée à deux ans par la Constitution de l'État.

Le District comprend Plaquemines, St Bernard, la partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve et toute partie de la ville située au-dessous de la rue Julie, y compris les villages du Lac.

A M. ALLUARD, Magnétiseur,

Monsieur,—C'est à un sentiment de justice et de reconnaissance que je cède, lorsque je viens consigner devant le public les faits suivants:

[illegible] Depuis six ans, un dépôt s'était formé à la tête et [illegible] manifestait par les symptômes les plus étranges: maux d'oreilles, mais et jour, obstruction complète des fosses nasales, impossibilité de se moucher, affaiblissement de la vue, étourdissements, [illegible] dans la tête, douleurs continuelles, des crises nerveuses, quelques heures de pareille; j'étais [illegible] [illegible] de l'appétit, une [illegible] et que les symptômes [illegible].

Tel était l'état de ce malheureux, [illegible] que je me suis décidé à recourir [illegible] au magnétisme [illegible].

C'est le 22 janvier dernier que je remis mon de mesque entre les mains de Mme Alluard, conseille dirigée par M. Alluard rue Royale No 322, et dont la lucidité a causé le bien des étonnements. La [illegible]. Trois jours s'étaient à peine écoulés que M. Alluard me répondait de la cure complète, et au bout de 25 jours, mon œil va parfaitement rétabli [illegible] ... depuis deux ans.

Je répète, je fais ici un acte de justice en donnant de la publicité à cette guérison. [illegible]

On sert l'humanité en mettant au jour d'aussi merveilleux résultats.

Recevez donc Monsieur, l'assurance de ma gratitude, et croyez que je serais heureux, si je pouvais faire partager au public la confiance dans l'homme qui j'ai en vous.

26 fév—3t EDOUARD FORTIER

ATTENTION.

[illegible] Nous appelons l'attention des habitants sur la vente, sans réserve [illegible] des conditions très libérales, d'esclaves provenant de l'habitation de MM. Jordan [illegible] mercredi, 28 courant, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis.

Vente de Marchandises de printemps.

[illegible] Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente d'un grand assortiment de marchandises de printemps qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin de Bache & Levassaut, No 77 rue de Chartres.

[illegible] MM. Beard & May vendent à l'encan, aujourd'hui, à midi et demi, tout le mobilier, le piano, le domestique Manton, le vin de Madère et les autres vins de la maison No 3 rue des Remparts, entre Rampart et Conti. Pour plus amples détails, voir aux annonces.

[illegible] Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de Vins Eau de vie, liqueurs &c, qui aura lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M. au No 115 rue de Chartres, par le ministère de Bernard Turpin, encanteur. On peut se procurer des catalogues au No 47, rue des Magasins.

Ventes à l'encan par J. A. Beard & May.

28 fév—A [illegible] de la ville de la Nlle-Orléans, à 1000 chaque—Meubles de choix, faits en ville—Jeune esclave pour le service d'une maison.

3 mars—Une famille d'esclaves, de la succession Thos M. Beall—Une esclave de la succession de Dunean B. A. Shaw—Magasin d'entrepôt de coton, terrain et bâtiments [illegible] rue Tchoupitoulas—Maison de résidence et magasin, rue Annunciation—Propriétés de valeur à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St James, pour une division d'intérêt—Une maison de résidence à étage, rue Liberty.

6 mars—24 jeunes et superbes nègres de sucrerie.—Vente d'esclaves de sucrerie, par consentement des parties—Vente d'esclaves de la Louisiane provenant d'habitations sucrières sur la côte, par consentement des parties.

10 mars—Terrains vides rue Poydras, sans évaluation, de la succession Alex. Park.

13 et 14 mars—174 lots d'habitations à coton et à sucre, de la succession Wm Lambeth et pour un partage.

15 mars—Terrains avec et sans améliorations, sur la vérifiée de la faillite de Jefferson City, de la faillite A. Stewart.

17 mars—Magasin et résidence dans les bâtisses Diamond, rue Tchoupitoulas—succession E Burr.

21 mars—Première vente de terrains, lots et morceaux de terre dans la ville de Kenner.

24 mars—Vente de syndic d'un esclave dans la faillite de Kotlall, Yor & C.—Un nègre de la succession du Dr James Th. Cochran.

31 mars—Vente de propriétés à Algiers, dans l'affaire du mineur Archibald Ferres—Terrain d'encoignure rues Liberty et Clio, dans la succession de Francis Newton.

[illegible] Pour plus amples détails, voir les annonces publiées dans une autre partie du journal.

[illegible] Le brick norvégien AMERIKA, capitaine Thorton, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue St-Philippe.

Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans les délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires. C. CAVAROC & Co, 144, rue Royale

[illegible] Ni le capitaine ni les consignataires du brick norvégien AMERIKA, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de dit navire. C. CAVAROC & Co, 144 rue Royale

Marchandises pour le marché du Mexique.

UN assortiment général d'indiennes impériales, calicos, mouchoirs imprimés, ginghams, mousselines suisses, linons, châles imprimés, coton en pelottes, de bobine, platilles, bretagnes, cotonnilles, crêpe et alépine, coutil blanc et couleur de fantaisie, toiles écrues et blanches, et diverses autres marchandises, pour le marché du Mexique, constamment en main.

A vendre par O B GRAHAM, No 56, rue Gravier

[illegible]

AD UNIVERSI TERRARUM ORBIS SUMMI ARCHITECTI GLORIAM.

Circulaire des Souv∴ Grands Inspect∴ Gén∴ du 33e et dernier Degré du Rit ancien et accepté Ecossais, composant le ci-devant Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans, à tous les Corps et Maçons de sa Juridiction.

T∴ CC∴ et RR∴ FF∴

Après un examen consciencieux du droit de ce Suprême Conseil de siéger dans cette Vallée, comme corps constituant et administratif du Rit Ecossais, Ancien et Accepté, et conformément à l'opinion officiellement exprimée par le Suprême Conseil pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud, autorité compétente pour décider la question, ce Suprême Conseil a reconnu qu'il ne peut, aux termes des Constitutions de 1786, siéger légalement dans cette Vallée, ni y exercer une autorité quelconque sur le dit Rit ancien et accepté Ecossais.

Cette raison, le désir de rétablir la paix et l'union et d'assurer la prospérité et la splendeur du Rit Ecossais, Ancien et Accepté, en Louisiane, ont décidé ce Suprême Conseil à prononcer sa dissolution, et à céder pour toujours au Suprême Conseil pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique séant à Charleston, Caroline du Sud, représenté dans cette Vallée, par l'Ill∴ F∴ Albert Gallatin Mackey, son mandataire spécial, tous les droits, pouvoirs et autorité que ce Suprême Conseil exerçait naguère comme Chef Suprême, et comme corps constituant et administratif du Rit Ancien et Accepté Ecossais.

Vous êtes, en conséquence, enjoints, T∴ CC∴ et RR∴ FF∴ de reconnaître comme seule autorité suprême et régulière du Rit ancien et accepté Ecossais, en Louisiane, le Suprême Conseil pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud, représenté, dans cette Vallée, par l'Ill∴ F∴ Albert G. Mackey, son mandataire spécial, ou les Députés auxquels il pourra déléguer l'autorité et les pouvoirs dont il est revêtu.

Dans un Concordat fait avec le Suprême Conseil pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud, ce Suprême Conseil a stipulé, en votre faveur, les clauses suivantes:

1o. Tous les membres actifs, à la date de ce jour, des corps sous la juridiction de ce Suprême Conseil seront, après avoir prêté le serment voulu, reconnus comme possédant légitimement et légalement tous les degrés, du premier au 33e inclusivement, qui leur ont été conférés, soit par ce Suprême Conseil, soit par le Consistoire auquel il avait succédé, soit enfin par les corps sous leur juridiction, et ils jouiront de tous les privilèges et de toutes les prérogatives y attachés, et ils les exerceront partout où ils se présenteront.

2o. Tous les corps sous la juridiction de ce Suprême Conseil, soit qu'ils aient été constitués par lui ou par le Consistoire auquel il avait succédé, en exceptant, toutefois, les Loges Symboliques, qui ne pourront, désormais, être constituées et administrées que par la GRANDE LOGE de l'Etat de la Louisiane, obtiendront du Grand Consistoire de l'Etat de la Louisiane, de nouvelles Lettres Capitulaires ou Constitutions, sans autres frais que ceux du Grand Secrétaire.

3o. Tous les Maçons qui ont reçu des degrés, du premier au 33ème, inclusivement, soit de ce Suprême Conseil soit du Consistoire auquel il avait succédé, soit enfin des Corps sous leur juridiction, seront reconnus comme possédant légitimement et légalement les dits degrés, en remplissant les formalités prescrites par le dit Concordat.

En [illegible] ces réserves en faveur des Corps et des Maçons sous [illegible] juridiction, ce Suprême Conseil a rempli l'agréable devoir de vous témoigner, T∴ CC∴ et RR∴ FF∴ sa haute appréciation [illegible] qualités maçonniques, du dévoûment et de la fidélité [illegible] n'avez jamais cessé de lui donner d'éclatantes preuves.

Fait et signé par ordre et avec l'autorisation des Souv∴ G∴ Inspecteurs Gén∴ du 33e et dernier degré du Rit Ecossais, Ancien et Accepté, composant le ci-devant Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans, ce 28e jour du 11e mois Schebat A∴ H∴ 5615, correspondant au 16 février 1855, E∴ V∴

CHARLES CLAIBORNE,	33e
C. SAMORY,	33e
CH. LAFFON-LADEBAT,	33e
M. PRADOS,	33e

DEUX MESSIEURS JUS.

A tous les Princes, Chevaliers et [illegible] de [illegible] dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Attendu qu'aux termes d'un Concordat signé le 9 et le 17 février 1855, entre le susdit Suprême Conseil et le Suprême Conseil pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud, dont le soussigné est le représentant et fondé de pouvoirs spécial, tous les pouvoirs, droits et privilèges dudit Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans ont été, par lui, volontairement [illegible], abandonnés et transférés au Suprême Conseil de Charleston.

Je fais savoir qu'en vertu de l'autorité qui m'est dévolue, comme représentant et fondé de pouvoirs spécial du Suprême Conseil, séant à Charleston, j'accepte et je reçois de bonne foi et aux termes dudit Concordat, la cession des droits, pouvoirs et privilèges du susdit Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans, et je déclare publiquement à tous ceux que cela peut intéresser que le susdit Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans est à jamais aboli.

J'ordonne de plus aux Consistoires, Conseils, Chapitres et Loges du Rit Ancien et Accepté, en Louisiane, depuis le 4e jusques et y compris le 32e degré, de s'adresser, pour en obtenir de nouvelles Chartes, au Grand Consistoire actuel, fondé à la Nlle-Orléans, le 9 février 1852, par le Suprême Conseil séant à Charleston, et dont l'Illustre Frère Charles Claiborne, 33e, est présentement le Grand Commandeur; et je déclare rapportées et annulées toutes les Chartes et Constitutions accordées par le ci-devant Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans.

J'ordonne, de plus, à toutes les Loges Symboliques, anciennement sous l'obédience du ci-devant Suprême Conseil de la Nouvelle-Orléans, de renvoyer leurs Chartes et de s'adresser, pour en obtenir de nouvelles, à la Très Illustre Grande Loge des Maçons Libres et Acceptés de la Louisiane que je déclare être le seul corps ayant juridiction sur les trois degrés symboliques en cet Etat.

Je proclame, en outre, les Illustres Frères:

Charles Claiborne, C. Samory, F. A. Lumsden, Charles Laffon-Ladébat, John L. Lewis, Charles Maurian, John H. Holland, A. R. Morel, François Meilleur, A. P. Lanaux, Henry Peychaud, J. L. Tissot, P. D. Fornel, F. Ricau, Manuel Prados, P. M. Chassaniol, Gustave Collignon, L. E. Delazain et Samuel Ward, SOUVERAINS GRANDS INSPECTEURS GÉNÉRAUX DU 33ME DEGRÉ ET MEMBRES HONORAIRES DU SUPRÊME CONSEIL, SÉANT A CHARLESTON.

Et je proclame enfin les Illustres Frères CHARLES CLAIBORNE, C. SAMORY, F. A. LUMSDEN, CHARLES LAFFON-LADEBAT, CHARLES MAURIAN, P. M. CHASSANIOL, J. L. LEWIS, A. R. MOREL et J. L. TISSOT, *Députés* du Suprême Conseil séant à Charleston, avec pleins pouvoirs pour remplir les fonctions qui leur sont garanties par le Concordat ci-dessus mentionné, à la charge par eux de se soumettre, dans tous les cas, à l'autorité supérieure du Suprême Conseil séant à Charleston.

Et j'ordonne à tous les Consistoires, Conseils, Chapitres et Loges du Rit Ancien et Accepté, sur la surface du Globe, de reconnaître lesdits *Députés*, et de leur obéir dans les fonctions qui leur sont assignées et confirmées par le Suprême Conseil séant à Charleston.

Donné à la Nouvelle-Orléans le 29e jour de du 11e mois "Schebat" A∴ M∴ 5615, correspondant au 17e jour du mois de février 1855, E∴ V∴

ALBERT G. MACKEY,
R∴ [illegible] K—H∴ S∴ P∴ R∴ S∴, S∴ G∴ I∴ G∴, 33e D∴, Représentant et fondé de pouvoirs spécial du Suprême Conseil pour la Juridiction du Sud des États-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud.

Spes mea in Deo est.

Grand Consistoire des Souv∴ Princes du R∴ S∴, 32e Degré, pour l'Etat de la Louisiane, sous la juridiction du SUP∴ CONS∴ pour la juridiction du Sud des Etats-Unis d'Amérique, séant à Charleston, Caroline du Sud.

Ce consistoire s'est réuni le 16 février 1855.

Les membres qui le composent sont les III∴ FF∴

Ed. Barnett,	R. Carnatz,	P. M. Chassaniol,
Charles Claiborne,	Jno. Claiborne,	C. Clapp,
G. Collignon,	W. DeBuys,	L. E. Delazain,
A. F. Elliott,	P. D. Fornel,	J. O. Harris,
Jno. H. Holland,	C. Laffon-Ladébat,	A. P. Lanaux,
L. Lay,	John L. Lewis,	H. T. Lonsdale,
F. A. Lumsden,	R. F. McGuire,	C. Maurian,
F. Meilleur,	M. Meilleur,	S. Meilleur,
A. R. Morel,	J. M. Pegram,	Jno. Pemberton,
Wm. M. Perkins,	H. Peychaud,	L. M. Place,
M. Prados,	C. Raymond,	F. Ricau,
C. Samory,	J. L. Tissot,	B. P. Voorhies,
Sam. R. Walker,	Sam. Ward	

Et les membres dont les noms suivent en ont été élus Officiers pour le terme courant:

CHARLES CLAIBORNE,	33e,	G∴ Com∴
C. SAMORY,	32e,	1er Lieut∴ G∴ Com∴
F. A. LUMSDEN,	33e,	2me Lieut∴ G∴ Com∴
L. M. PLACE,	32e,	G∴ M∴ d'Etat.
JOHN CLAIBORNE,	32e,	G∴ Chanc∴
H. T. LONSDALE,	32e,	G∴ Tres∴
CHAS. LAFFON-LADEBAT,	33e,	G∴ Secrétaire.
A. F. ELLIOTT,	32e,	G∴ Arch∴
CHARLES CLAPP,	32e,	G∴ G∴ des Sceaux.
EDOUARD BARNETT,	32e,	G∴ M∴ des Cérém∴
JOHN H. HOLLAND,	32e,	G∴ Cap∴ des Gardes.

par ordre,

CH. LAFFON-LADEBAT, 33e, G∴ Secrétaire.

FREDERIC [illegible]

OFFRE ses services [illegible]

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nlle-Orléans, 15 février 1855. AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds de cette Compagnie qu'un versement de cinq pour cent sera dû et devra être fait au bureau de cette compagnie, jeudi, 8 mars 1855. Par ordre de la Direction. JOHN CALHOUN, secrétaire.

COLLÉGE ST.-JOSEPH, A Bardstown, Kentucky. JE me chargerai des enfants que les parents désirent envoyer à ce collége. Je partirai de la Nouvelle-Orléans pour le Kentucky vers le 6 mars. S'adresser à MM. Brown, Johnston & Co. No 28, rue du Camp. J. F. GREEN, Agent.

LE DR EDWARDS, ex-professeur de sciences naturelles et pharmacien en chef des Hôpitaux, a l'honneur d'informer le public de son arrivée à la Nouvelle-Orléans. Sa longue pratique des Hôpitaux de Paris et de la province l'a familiarisé avec les secrets de l'art médical et a été pour lui la source de cures nombreuses et souvent inattendues. Le Dr Edwards est descendu à l'Hôtel Conti, rue Conti.

ON demande une bonne cuisinière au No 3, rue de la Commerce. 20 fév

Produits d'Espagne. ATTENDU par la barque Hermoptibia, et en magasin: 150 barriques vin de la marque bien connue de Roig y Font,—24 quarts de do, 20 barils Garbanzos, 2 demi pipes Amande de Mallorca, 15 barils Graines de Canarie, 150 barillets grosses Olives de Séville, 15 do thon en saumure, 200 jarres d'huile, 200 rames de papier à cigarettes Plana, 15 grosses de cartes à jouer St-Merty, 10 barils sardines pressées. A vendre par PABLO GELPI, 129, Vieille Levée. 19 fév

A VENDRE, POUR CAUSE DE DEPART. LA PHARMACIE DE J. DUCLOUX, rue Dryades, vis-à-vis le marché du Port. Pour les conditions s'adresser sur les lieux. 20 fév—15m

ABSINTHE SUISSE—50 caisses de la marque E. F. Berger, en débarquement du navire Henry Grinnell, du Havre, à vendre par J. B. FREAU & Co. 31 et 33, rue Gravier. 21 fév

KIRSCH—20 caisses de la marque E. F. Berger, en débarquement du navire Henry Grinnell, du Havre, à vendre par J B FREAU & Co, 31 et 33 rue Gravier. 21 fév

EN débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux: 500 caisses vin rouge, St Julien, 12 bouteilles; 45 barils vin blanc Haut Sauterne; 12 barriques vin rouge Deyrie Margeaux; 12 demi do do do do. A vendre par EUG ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 21 fév

VIN ROUGE—1000 caisses vin rouge, avec capsules et étiquettes, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30, Vieille Levée. 21 fév

VIN ROUGE—500 caisses vin rouge, avec capsules et étiquettes, pour le marché du Mexique, en douane et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 30, Vieille Levée. 21 fév

Marchandises nouvelles Reçues par l'Empire City. 500 paires pantalons cotonnade française pour enfans, 600 sacs cotonnade américaine, pour collége. A vendre à très bon marché par LAGAY & LECAMU, 36, rue de Chartres. 17 fév

CHEMISES DE PEAU pour hommes—Reçues par l'Empire City: 100 douzaines coton écru léger pour l'été; 50 do soie, article nouveau; 50 do fil écru; 50 do mérinos et flanelle légère, &c. A vendre par LAGAY & LECAMU, 36, rue de Chartres. 15 fév

CHEMISES D'ENFANS—100 douzaines chemises blanches devant toile pour enfans et jeunes gens, reçues par l'Empire City, à vendre par LAGAY & LECAMU, 36 rue de Chartres. 15 fév

CHAUSSETTES D'ENFANS—100 douzaines chaussettes coton écru, unies et rayées à vendre à très bon marché par LAGAY & LECAMU, 36 rue de Chartres. 15 fév

LOPEZ & Co., Fabricants de Chocolat à la vapeur ET CONFISEURS. 95 RUE CHARTRES, Encoignure Conti. Gros et Détail. Nouvelle-Orléans.

Vente de Meubles manufacturés à Paris, pour cause de départ. UN beau meuble de salon en bois de palissandre, recouvert en damas. Deux tables à jeu en palissandre; Une bibliothèque en bois de palissandre; Un [illegible]; Candélabres et Lustres en bronze doré, Glaces, &c. Deux jardinières en bois de Chine; Deux beaux tapis de Bruxelles et Rugs; Un meuble de salle à manger se composant de: Un sideboard en acajou; Une table à dessert et une table à manger; Chaises en noyer acajou; Un magnifique service en cristal taillé et gravé; Un lot de cristaux et porcelaines; Lampes Carcel, et diverses pièces d'argenterie et plaqué; Un ameublement complet de chambre à coucher en acajou [illegible], &c. &c. S'adresser au No 140, rue de Chartres.

WHISKEY NATUREL—125 barils en bon état, en débarquement et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, Tchoupitoulas.

VIN DE BORDEAUX—60 barriques et 160 caisses, en débarquement du navire Oceana et à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, rue Tchoupitoulas.

COGNAC—10 barriques Arnac Seignette en 1/4, 1/8 et 1/2 pipes. 16 futailles Louis Le Breton do do. A vendre par W F VREDENBURGH & Co, No 73, Tchoupitoulas.

CAFE JAVA—53 sacs, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, No 73, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES patentées de Judd—100 caisses de chandelles de différentes grandeurs, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, Tchoupitoulas.

DAMEJEANNES—4000 damejeannes de 1, 2 et 3 gallons à vendre par JOSEPH LANATA, 11 rue Jefferson, 12, Toulouse.

EN débarquement du navire du Regulator, du Havre, et à vendre par le soussigné: 4 tonneaux Gruyère suisse, 46 colis cropins rouges, JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson, 12 rue Toulouse.

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux et à vendre par le soussigné—200 caisses cerises à l'eau de vie, JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson, et 12 rue Toulouse.

MAGASIN DE TAPIS, Rue de Chartres, No 23, REÇU tout récemment de l'Angleterre et du Nord: Médaillons, tapis velours et de Bruxelles, tapis Bruxelles, à 3 plis, ingrains, vénitiens, un grand assortiment de diverses qualités et de beaux dessins, coupées pour les appartements de toutes dimensions. Aussi: chaînes, couvre-pieds [illegible] et de tables, dessous de table [illegible], tapisseries d'escalier, nattes, cirées, une grande variété de paillassons, &c. &c. Le tout est offert aux plus bas prix du marché, en gros et en détail, par A. BROUSSEAU & Co.

E. BOLMAIN, Horticulteur français, Rue du Camp, 93, Annonce respectueusement aux amateurs et au public en général, qu'il vient de recevoir récemment une toute sorte de plantes les plus rares et les plus variées, consistant en un grand assortiment de Roses greffées et non greffées, Cabas de toutes espèces et variétés. Aussi un très grand assortiment d'Arbres fruitiers et Vignes. Graines et semis de toutes espèces; en résumé tout ce qu'il y a de plus nouveau et mieux choisi en plantes ornementales; lesquelles il offre aux plus bas prix possibles, voulant terminer son stock au plus vite possible. M. Bolmain remercie les amateurs qui lui ont accordé leur patronage et sollicite une continuation de leur exigence. 17 fév—3m

[illegible] Dr C. S. ROSSI, Chirurgien-dentiste, a transporté son domicile au No [illegible] rue Royale.

Livres! Livres! Livres! LE soussigné ayant acheté la plus grande partie des livres classiques et religieux de la librairie de messieurs Guérin et Cie, offre de les vendre à des prix extrêmement modérés. En outre, il tient constamment un grand assortiment de livres de droit, de médecine et de toutes les autres branches de la littérature en anglais, français, espagnol et italien;—Aussi un joli assortiment de papeterie, fournitures de bureau etc, etc. W. F. GOLDTHWAITE, No 16 rue Royale, à côté de la Poste

SARDINES—10 caisses de 100 demi boîtes sardines J. Pineau, 20 caisses de 100 quart boîtes sardines J. Pineau. En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux, et à vendre par J. B. FREAU & Co, 31 et 33 rue Gravier

EAU-DE-VIE DE COGNAC—En douane [illegible] 41 futailles Wm Raymond; 25 do Martique & Bironneau; 11 do Mr Castillon Jo 1850; 27 do Celebrated Brandy Wine; Sous les droits de la douane et à vendre par A. CARRIERE, 26 Vieille Levée

DIVERS—200 barriques vin [illegible]

MAILLOT [illegible], No 134, rue des Magasins, Importeurs de Vins, Eau de vie, &c et fabricants de liqueurs du pays.

Dissolution de Société. LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison de E. Gérard & Co, étant expirée par limitation, le 16 du courant, les affaires de la maison seront liquidées par l'un ou l'autre des associés. ETHE. GÉRARD, F. J. DA SILVA. Nouvelle Orléans, 20 février 1855.

Le soussigné continuera les affaires de commission en son nom et pour son propre compte. F. J. DA SILVA. Nlle-Orléans, 22 février 1855

$100 de Récompense SERONT payées à [illegible] HENRI, âgé de 16 ans, [illegible] yeux presque à la [illegible], qui est bas et très proéminent [illegible] De chaque côté du front se développent deux protubérances très remarquables; [illegible] par suite de la conformation de ses jambes qui en partant à partir des genoux représentent à peu près la forme d'un Y majuscule. Il est de taille est d'environ 4 pieds neuf pouces. Il s'est échappé de la geôle de Carrollton, il y a environ [illegible] et on suppose qu'il s'est réfugié à la Nlle Orléans. Une récompense additionnelle sera donnée à celui qui pourra amener à convaincre devant les tribunaux toute personne qui pourrait recéler ledit esclave. C. A. BARRIERE & BRO., 30, rue de Chartres.

A. ROUSSET, RUE ST-CHARLES, No 92, Horticulteur de Paris. A l'honneur d'informer MM. les amateurs et sa clientèle en général, qu'il vient d'augmenter son stock par de nouvelles plantes à fleurs de France. [illegible]

EAU-DE-VIE—[illegible]

CHAMPAGNE Vve Clicquot Ponsardin—Sur barque [illegible] Havre, à vendre par les soussignés, sous [illegible] FDO DE FUENTES & Co.

Magasin de Meubles. GROSJEAN & BENETEAU, Rue Bienville No 58, Enc. Passage de la Bourse, ONT constamment en magasin un assortiment complet de meubles de toutes les qualités, des meilleures manufactures du Nord et [illegible]. Lits, bureaux, toilettes, armoires, &c. à glace, acajou et bois de rose, chaises, tables de toutes dimensions, sofas, divans, meubles de salon en acajou et bois de rose, &c de chambre en bois de rose et en [illegible] en bois peint (chambres) [illegible]. Ils se chargent aussi de la réparation des meubles et prennent des meubles en échange et en magasin.

INDIENNES NOUVELLES POUR LE PRINTEMPS. LE soussigné offre à vendre à des prix au dessous des cours et à des conditions libérales, les articles ci-après, en débarquement du navire [illegible] de New-York: 30 caisses indiennes des premières marques, 6 do cotonnades nouvelles, 6 do jaconat anglais, 2000 pièces fines [illegible], 15 caisses coutil Hamilton, 15 do [illegible]. Toujours en magasin, articles pour habillement pour familles. Messieurs les marchands de la ville, ou de la campagne, sont priés de venir visiter leur stock avant d'aller ailleurs. LOUIS DUCOURNAU.

Merveilleuse Rapidité! AUX ATTAKAPAS ET AU BAYOU TECHE EN DIX HEURES, via le Chemin de Fer et l'EXPRESS LIGHTNING, par des diligences et des paquebots. A PARTIR du 26 de ce mois, nous changerons la route de la malle "Express Lightning" pour les Attakapas. Au lieu de partir de Donaldsonville, comme auparavant, l'"Express Lightning" se rattachera [illegible] au chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas, donnant ainsi aux passagers qui partiront de la Nlle-Orléans par le train du matin [illegible] de prendre la diligence à 11 heures, le [illegible] et de se rendre aux Attakapas [illegible] en cinq heures, à Tigerville, distance de [illegible], par paquebot, en traversant le Bayou [illegible], Bayou Boeuf et la Baie de Berwick, à Pattersonville, Centreville et Franklin, et de là, par la diligence, à la Nlle-Ibérie, St-Martin, Opelousas et Washington. Le paquebot ira, trois fois par semaine, jusqu'à la Nlle-Ibérie. L'Express se rattera avec le chemin de fer des Opelousas les Mardi, Jeudis et Samedis de chaque semaine et reviendra à la Nlle-Orléans les Lundis, Mercredis et Jeudis, par le même moyen.

Cols Victoria, riches et du dernier genre. REÇU TOUT RÉCEMMENT: Broderies à la mode, dentelles, Au magasin à bon marché de Harby. 185 RUE DU CAMP 185. COLLERETTES en valenciennes et dentelle. Collerettes en dentelle, Honiton et guipure. Bandes jaconat, riches et brodées, Cols valenciennes et dentelle, Cols mousseline suisse et [illegible], Cols et manchettes [illegible] Mouchoirs [illegible]. Le soussigné appelle l'attention des dames sur le grand et magnifique assortiment de [illegible] qu'il vend en ce moment à meilleur marché que jamais. HORACE HARBY, No 185, rue du Camp.

Auguste Lasserre, Successeur de son père, coutelier et fabricant d'instruments de chirurgie. A L'HONNEUR de prévenir le public en général [illegible]. AUG. LASSERRE.

CAVELIER & MAXENT, Importateurs de Vins de Bordeaux, No 50, Rue Toul [illegible]. Entre les rues Chartres et Royale. ONT constamment en main les célèbres marques de C. G. La Mission, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory.

AVIS. CAVELIER & MAXENT ont transféré leur bureau [illegible] rue Royale No [illegible] et maintenant au No. 50, entre les rues Chartres et Royale.

Glaces—Cadres—Dorures. G. DUPUY, 105 Rue Royale. GLACES—Toujours en magasin et reçues par les arrivages d'Europe des glaces de [illegible] [illegible] GLACES FRANÇAISES [illegible] ALLEMANDES, Psychés, Glaces, Toilettes, à bon compte, à barbe, &c. CADRES—Manufacture de Cadres de tous genres, fabriqués dans mes ateliers et garantis sous tous les rapports. ORNEMENTATION—Le procédé employé par moi pour l'application des ornements de cadre, obvie à la fragilité habituelle de la pâte et lui donne une solidité à toute épreuve. DORURE—L'expérience a démontré que la dorure faite en Europe ne convient pas à l'humidité de ce climat. Pour obvier une fraîcheur parfaite on garantit pour la durée les travaux employés dans mes ateliers. PAPIERS PEINTS pour appartements—Ciels de lit, devant de cheminées, en un mot tout ce qui tient à ce genre. ECHANGE DE GLACES, &c

EN débarquement du navire Lexington, 160 paniers champagne en grandes et demies bouteilles, 1re qualité, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du navire Amerika, 40 barriques vin rouge St Julien bon ordinaire, 200 caisses do do do, 40 caisses sardines à l'huile en 1/4 et 1/2 boîtes. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10 rue Jefferson

PLANTS d'orangers de Palermes, en débarquement du navire Erie. 100 caisses contenant chacune 4 pieds d'orangers en pot avec leur terre, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, Nos 9 et 10, rue Jefferson

WHISKEY non rectifié—50 barils, haute épreuve, en bon état et prêts à embarquer, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73 rue Tchoupitoulas

ALCOOL—60 barils, 92 degrés, de Bovier, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 73, rue Tchoupitoulas

VIN rouge—1200 caisses, en débarquement et à vendre par W F VREDENBURG & Co, 73, rue Tchoupitoulas.

CLOUS—[illegible] barillets clous de diverses grandeurs de la Compagnie Fremont, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 73, rue Tchoupitoulas

FEVES—100 barils fèves nouvelles jaunes, du Nord, en débarquement du navire Crescent City, et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68, rue Tchoupitoulas

POMMES sèches—100 barils pommes sèches de New York, en débarquement du navire Crescent City, et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68, rue Tchoupitoulas

POMMES DE TERRE—300 barils en débarquement du navire Richmond, venant de Boston, et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68, rue Tchoupitoulas

POMMES DE TERRE—200 barils pommes de terre pour plant, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68, rue Tchoupitoulas

OIGNONS—200 barils oignons de Boston, pelures argentées, en magasin et à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 68, rue Tchoupitoulas

En débarquement du navire Oceana, de Bordeaux 50 barriques bon vin rouge pour familles, à vendre par E. DECHAMPS, 21, rue St Louis

EN débarquement du navire America, de Bordeaux: 44 barriques vin rouge, 100 caisses vin rouge. A vendre par E. DECHAMPS, 21, rue St-Louis

EN débarquement du navire Amerika, venant de Bordeaux: 10 barriques vin blanc Haut Sauterne, 60 barils do. A vendre par E. LAMBERT, 52, rue des Magasins

Avis de Société. LE soussigné ayant associé à ses affaires M. J. GUIZET, la même, genre d'affaire sera continué sous la raison [illegible]. G. P. [illegible]

Le "JEWEL." JOSEPH SANTINI, A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et à son ancienne clientèle qu'il vient dans le [illegible] Gravier, en face de l'hôtel St Charles [illegible]

Cuisinière et Blanchisseuse. ON OFFRE à vendre à l'amiable une excellente CUISINIERE et bonne BLANCHISSEUSE, créole, âgée de quarante ans. S'adresser au No 56, rue Conti.

Chapeaux.—Chapeaux. UN assortiment de choix de chapeaux de Panama, de Leverne, de Campêche et chapeaux de paille, pour hommes et enfants, en magasin, et en débarquement du steamer Black Warrior, et à vendre par JOHN M. GOULD & Co, No 8, rue des Magasins

Bottes, souliers et brodequins. 500 caisses de bottes et souliers, pour hommes, femmes et enfants, en débarquement du navire Zéphyr et du steamer Black Warrior, et à vendre à des conditions libérales par JOHN M. GOULD & Co, No 8, rue des Magasins

FABRIQUE DE PASSEMENTERIES. E. FRIEDRICHS a l'honneur d'annoncer au public et aux marchands, qu'il vient d'établir une fabrique de passementeries garnitures de robes, franges, glands, cordons, boutons, &c. dans toutes les couleurs. Le soussigné ayant travaillé dans les premières fabriques de Paris, se chargera de confectionner sur commande dans le plus bref délai, tout ce qui concerne sa partie. E. FRIEDRICHS, passementier, 94, rue St Pierre, entre Royale et Bourbon

La musique simplifiée. M. FERDINAND MUZARD, le célèbre pianiste et compositeur, membre de plusieurs sociétés philharmoniques, décoré par la reine d'Espagne à l'occasion des beaux concerts qu'il a donnés à Madrid et de lectures musicales qu'il a faites au Conservatoire, prévient le public de la Nouvelle-Orléans qu'il vient d'arriver en cette ville, où il accompagne la célèbre cantatrice espagnole, prima donna assoluta Donna Valeria Gomez, avec laquelle il a contracté un engagement. Attendu que cet engagement le retiendra quelque temps en cette ville, M. Muzard met ses heures de loisir à la disposition des personnes qui désirent devenir en peu de temps, d'excellents musiciens.—Sa méthode a été adoptée par le Conservatoire de Madrid. Elle est la seule qui suivent aujourd'hui les professeurs de musique de l'Europe. Au moyen de cette méthode, M. Muzard s'engage à faire lire et exécuter à première vue, en douze leçons, toute espèce de musique, pour peu que l'élève ait déjà quelques faibles notions musicales. Quant aux personnes qui n'ont aucune notion de musique, si elles en ont seulement le goût, M. Muzard se charge de les faire lire et exécuter à première vue toute espèce de musique d'opéra en 24 leçons. S'adresser au professeur, à l'Hôtel d'Orléans, de 10 à 11 heures du matin et de 6 à 7 heures du soir.

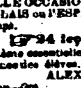
ANES DE MALTE—Ces animaux doivent être envoyés au Kentucky, s'ils ne sont pas vendus vers le 20. SOSTHÈNE THOMAS & Co. 9 rue Gravier

Divers. BACON—Jambons nouveaux au naturel et passés au sucre, en tierçons et demi-tierçons. BŒUF nouveau, séché et passé au sucre, en tierçons et demi tierçons. VIEUX WHISKEY, eau de vie de pêche et de pomme, à vendre par C. M. HARVEY & Co, No 8 rue Poydras, entre Levée et Fulton

BELLE OCCASION POUR APPRENDRE L'ANGLAIS ou l'ESPAGNOL à petits frais et en peu de temps. 24 leçons pour $10.42. Système essentiellement pratique, et adapté à l'intelligence des élèves. ALEX. NELSON, Professeur, rue St-Charles No 8

CIGARES de la Havane, tabac en feuille, &c—1,000,000 cigares de choix de la Havane, comprenant les marques célèbres suivantes: Partagas, Ingenuidad, Intimidad, El Sol, Cervantes, Washington, Flor Fumidor, Yirieto, Condés, Puesnidad, &c. 20 balles de tabac en feuilles, 25 caisses conserves de la Havane, 25 do confitures de la Havane, 30 barils de cigarettes, à vendre à très bas prix par MORENO FRERES, No 24 Vieille Levée

Vin rouge—Vin rouge. ATTENDU incessamment par les navires Rose Standish et Sylphide: 154 barriques vin rouge de Bordeaux, à vendre par BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, successeurs Moreau et Mandeville, Troisième District

ATTENDU incessamment par le navire Sylphide, venant de Bordeaux—74 barriques vin rouge bon ordinaire, [illegible] BOYER FRERES, V. BENQUET & Co, [illegible]

ATTENDU incessamment par le navire Rose Standish, de Bordeaux: [illegible]

Institut St-Louis. MME DERON, ayant appris que les parens de quelques unes de ses élèves croyaient à son intention de céder son établissement, pense devoir déclarer qu'il n'en est rien. Décidée à faire de son institution la première des Etats du Sud, elle vient d'en augmenter le personnel de deux professeurs en outre des professeurs de la ville. Mme Deron désire plus que jamais répondre à la confiance des familles en continuant à se montrer ce que le personnel dont les cours de ses établissements a fait [illegible] pour l'éducation des demoiselles. La résidence d'été, située à Mandeville, sera toujours ouverte en juin. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que les deux maisons offrent les mêmes avantages pour les cours d'anglais, de français et de musique.

EN DEBARQUEMENT du navire Lexington du Havre, 3 tonneaux de 6 meules chaque, fromages de Gruyère, qualité supérieure, à vendre par A. COUTIN, 13 Bienville.

CIGARES de la Havane—1,400,000, de toutes grandeurs, garantis d'importation directe et de la fabrique la plus en faveur des marques suivantes: Washington, El Sol, Perfeccion, Mora, Saltana, Montoro, Besanciers, Alamo, Cabana, Rosa Cantana, Bien Inrequin, Compositions, Cazanedo, Trebengue, Hemiferio, Ybarra, Libano, Chuchita, Nicolaus, Ingenuidad, Intimidad, 2 brines et d'un grand nombre d'autres marques, à vendre par BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

35 caisses tabac en feuilles de la Havane, pour tripes, en magasin et à vendre par BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

CIGARETTES DE LA HAVANE—15 barils de diverses bonnes marques, en magasin et à vendre par BORNIO FRERE, 34, rue Gravier

TABAC en feuille de la Havane—58 balles Nos 1, 2, 3, 4 et 5 pour capes et tripes, garanties Vuelta de Abajo, en magasin et à vendre par BORNIO FRERE, 34, rue Gravier

V. HEBERT & Co, 149, Rue de Chartres. ALMANACHS. REÇU un nouvel envoi des ALMANACHS COMIQUE, PROPHETIQUE, ASTROLOGIQUE, POUR RIRE, DROLATIQUE, DE L'ILLUSTRATION, DE POLICHINELLE, DE LA MERE GIGOGNE, &c. &c.

V. HEBERT & Co, Libraires, 149, rue de Chartres. ILLUSTRATION DE PARIS. AVIS—Abonnements par steamer HEBDOMADAIRE et SEMI-MENSUELS. Les premiers numéros de l'année 1855 ont été reçus. Journaux français: ABONNEMENTS A TOUS les journaux d'ARTS, de SCIENCES, de LITTERATURE et de MODES.

Dissolution de Société. LA Société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison J. N. ROBERT & Co, est dissoute d'un commun accord à partir d'aujourd'hui. J. N. ROBERT. ARMAND PEPIN. Nlle-Orléans, 1er janvier 1855.

Avis de Société. LE soussigné ayant acheté tout l'intérêt de J. N. ROBERT dans l'ancienne société, a associé à ses affaires MM. J. TURCOTTE et G. P. BLANCARD et continuera le même genre d'affaires sous la raison A. PEPIN & Co. Am. PEPIN. Nlle-Orléans, 5 février 1855.

AUX CITOYENS DE LA NLLE-ORLEANS. LE docteur le plus célèbre est arrivé à la Nlle-Orléans et opère journellement des cures merveilleuses. Le Dr SHERIDAN, de l'hôpital de Mme Stephen, dans la ville de Dublin, rend tous les jours LA VUE AUX AVEUGLES ET L'OUIE AUX SOURDS. Il guérit les cancers sans l'aide des instruments et fait disparaître les hémorroïdes immédiatement. Les personnes qui sont sujettes aux crises devraient s'adresser au Docteur, qui soulagera instantanément de leurs rhumatismes sur le champ. Il fait passer les maladies [illegible]. Le Dr Sheridan guérit en vingt ou vingt-cinq jours, les affections pulmonaires [illegible] deuxième période. Les maladies secrètes sont guéries à la première visite, sans perte de temps pour le malade. Le Docteur permet au public de le voir pendant la vue aux aveugles. [illegible] Son cabinet est au No 22, Cercle Tivoli, à l'encoignure [illegible]

ATTENDU incessamment par le navire Amerika, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—550 caisses vin rouge de 1852: 52 do vin blanc Haut Sauterne de 1851; J. D. & Co; 20 barriques vin blanc do de 1852; 15 quarts pipes Cognac Lampel, de preuve; 10 do do Rochelle, de preuve. B. TALAMON, 151, rue Royale

ATTENDU incessamment par le Rose Standish, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné—34 barriques vin rouge St. Estèphe et Macau: 8 demi barriques vin rouge St Julien Médoc; 30 barils vin blanc Haut Sauterne; 5 balles de 50,000 bouchons [illegible]; 5 do de 30 [illegible]. B. TALAMON, 151, rue Royale

ATTENDU incessamment par l'Arundel, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: [illegible] B. TALAMON, 151, rue Royale

EN magasin et à vendre par le soussigné: 15 caisses prunes d'Ente en boîtes de fantaisie; 10 do do do en bonbons. B. TALAMON, 151, rue Royale

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 3 caisses de 50 demi boîtes truffes du Périgord, [illegible]. A vendre par HENRY VALETON, 30, rue St-Louis

EN débarquement du navire Oceana, de Bordeaux: 112 caisses de 12 bouteilles vieux pour liqueurs, A vendre par HENRY VALETON, 30, rue St Louis

EN magasin et à vendre par le soussigné—[illegible] JOSEPH LANATA, 11, rue Jefferson et 12, [illegible]

Guano phosphoré. CE précieux engrais, [illegible] D. C. LOWANE, agent, No 32, rue Poydras

[illegible]